



2025	001
CONVENTION : SIEC (CON001) STADE GYMNASSE PISCINE	
Durée : du 15 au 23 mai 2025	

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Région Île-de-France
094 - 2194000686 - 20250325
DEC25D 026 sds001

Date de transmission : 25 MARS 2025

Date de réception : 25 MARS 2025

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du sport,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2000, approuvant le règlement des conditions générales d'utilisation des établissements sportifs municipaux,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2021 portant sur la tarification et les modalités d'accès aux installations sportives municipales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2024 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2024 portant délégation de fonction et de signature à Madame Dominique SOULIS,

Considérant la convention conclue entre le service interacadémique des examens et concours et la Ville, relative à l'organisation de la session 2025 des épreuves d'EPS du baccalauréat qui se déroulera du 15 au 23 mai 2025 sur différentes installations sportives de la Ville,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La convention conclue entre le service interacadémique des examens et concours et la Ville, relative à l'organisation de la session 2025 des épreuves d'EPS du baccalauréat qui se déroulera du 15 au 23 mai 2025 sur différentes installations sportives de la Ville, est acceptée.

La convention est signée dans le cadre de la délégation donnée à Madame la Maire-Adjoint déléguée aux sports.

Service : Service des sports
Domaine : Domaine et patrimoine- Autres actes de gestion du
domaine public- convention d'occupation et de mise à
disposition

Date de publication électronique

25 MARS 2025

Hôtel de Ville Nomenclature : 3.5.3

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

2025

001

CONVENTION : SIEC [CON001]
STADE GYMNASSE PISCINE

Durée : du 15 au 23 mai 2025

ARTICLE II :

La présente convention est conclue pour la durée de la session, soit du 15 au 23 mai 2025.

ARTICLE III :

La convention susvisée est conclue moyennant une redevance de dix mille cinq euros et vingt-cinq centimes

La recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours à l'article :

93321 : Sport et jeunesse – gymnases.

7083 : Locations diverses

ARTICLE FINAL : Madame la Maire-Adjoint déléguée, Monsieur ou Madame le Directeur Général des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance de l'assemblée municipale.

Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Madame la Trésorière Principale,
- Monsieur ou Madame le Directeur Général des Services municipaux,
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de publication électronique ou de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;

Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le 25 MARS 2025

La Maire-Adjoint, déléguée aux Sports et aux Relations Internationales



Dominique SOULIS

Service : Service des sports

Domaine : Domaine et patrimoine- Autres actes de gestion du domaine public- convention d'occupation et de mise à disposition

Date de publication électronique

25 MARS 2025

Nomenclature : 3.5.3